

Rapport d'évaluation

Plan d'action BOLLORE LOGISTICS



Novembre 2023

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Bolloré Logistics dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

Bolloré Logistics			
Date d'adhésion au programme	01/09/2020	Date d'engagement dans le programme	19/03/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	10 ans (2021-2030)		

Date de transmission du rapport de suivi	03/03/2023
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	03/2021- 12/2030
Date de publication du rapport d'évaluation	Novembre 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions	4
I.3 Synthèse de l'évaluation.....	6
I.3.1 Résultats de l'analyse.....	6
I.3.2 Conclusion évaluative.....	7
II. RECOMMANDATIONS	8
III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE	9

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Implantation dans 65 pays (après cession des activités en Afrique), 358 agences
Secteurs d'activité	Intermédiaire dans la fourniture de services de transport international, logistique et supply chain, sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Son activité est d'échelle mondiale. Ne possède pas de navires ni d'avions. Cinq domaines de services : le transport multimodal, la douane et les conformités réglementaires, la logistique, global supply chain et les projets industriels. Fait partie du groupe Bolloré Transports et Logistics (BTL) en cours de cession à CMA CGM en mai 2023.
Chiffres clés	50 000 clients, 900 000m² d'entrepôts
Chiffre d'affaires	7 Milliards d'euros en 2022 pour la branche Bolloré Logistics ¹
Nombre d'employés	15 000 collaborateurs (pour la branche Bolloré Logistics)
Site web de l'entreprise	https://www.bolloré.com/fr/activites-et-participations-2/transport-et-logistique/bolloré-logistics/

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	L'entreprise du fait de son activité intégrée à l'échelle mondiale a proposé un plan d'action sur ses activités effectuées en France ainsi qu'en lien avec sa chaîne de valeur : 5 actions cœur de métier concernant la France (1, 2, 3, 7,8) et 5 actions cœur de métier sont transverses au groupe.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	10	Nombre d'actions complémentaires	2

Actions cœur de métier	1	Mise en place d'ici 2025 d'un plan d'action biodiversité sur 100 % des sites à potentiel écologique français, tirés de l'étude de l'empreinte biodiversité de 81 sites prioritaires de Bolloré Logistics dans le monde réalisée depuis 2016
	2	100 % des nouvelles constructions de hubs logistiques certifiées avec un standard de construction durable et une labellisation BiodiverCity® avec un inventaire faune-flore tous les 5 ans
	3	<i>Engagement à doubler les espaces intérieurs en aménagement biophilique d'ici 2025 (base 2019) pour favoriser le bien-être au travail des collaborateurs</i>

¹ Cf rapport d'activité 2022

	4	Renforcement de la lutte contre le trafic illégal d'espèces protégées par la CITES et de bois rares (mesures FLEGT) avec la signature de la Déclaration du Palais de Buckingham en 2020 et la réalisation d'un plan d'action à finaliser d'ici 2025
	5	100 % des fournisseurs stratégiques auront signé les chartes RSE intégrant le critère de préservation de la biodiversité dans leurs activités à fin 2021
	6	Tendre vers le zéro plastique et zéro papier dans les sites et l'optimisation des consommables pour les activités de transport et logistique
	7	Augmentation du recyclage des déchets générés par les activités des sites français de 2% par an
	8	Une analyse environnementale pour 100 % des sites français avec un plan d'action de prévention des pollutions des sols, de l'eau et de l'air d'ici 2025
	9	Réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 de 43 % en absolu d'ici 2027 (base 2017)
	10	Réduction des émissions de GES du scope 3 aval de 30 % d'ici 2030 (base 2019)

Observations

L'action 3 n'est pas une action cœur de métier car elle n'implique pas une transformation de l'activité de l'entreprise et a pour finalité le bien-être des salariés.

Pour l'action 2 (Label Biodiversity), il est à noter que le président de l'organisme certificateur (CIBI) est aussi le Directeur immobilier de l'entreprise.

Action complémentaire	11	50 % des collaborateurs sensibilisés à la biodiversité et au changement climatique d'ici 2022
	12	Accroître le taux d'engagement des employés de 20 % par an dans le challenge RSE AcTogether impliquant les collaborateurs dans des actions environnementales

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

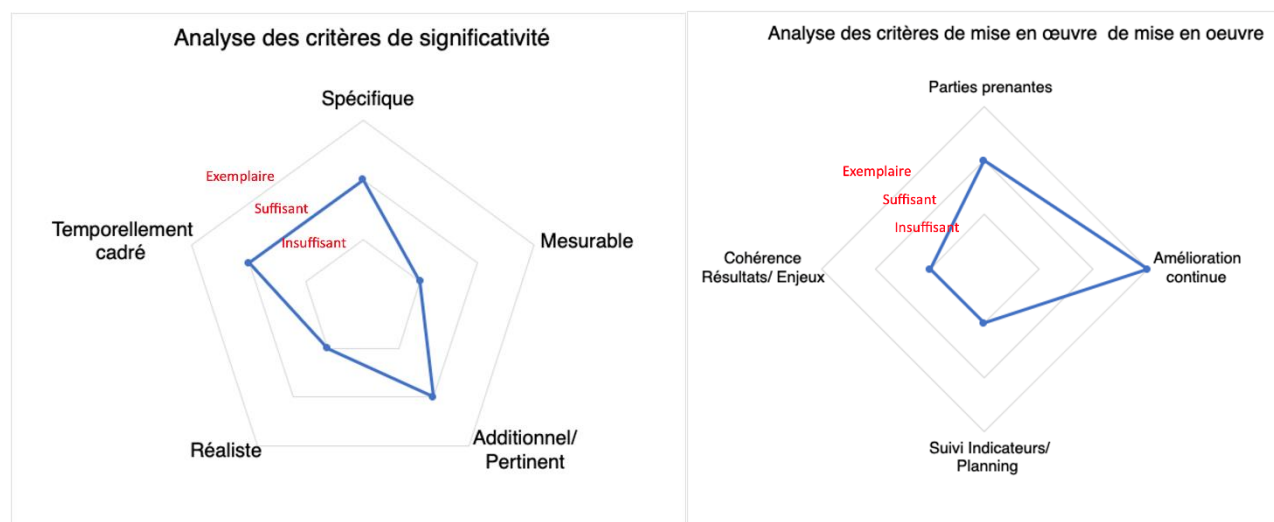
I.3 Synthèse de l'évaluation

I.3.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action Bolloré Logistics, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance **En progrès** (niveau 1).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie II de ce présent rapport.

Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



Les points forts

- Accompagnement par deux bureaux d'études d'écologie (Elan et Ecoscop) pour la réalisation du diagnostic écologique, avec une analyse spatiale des enjeux locaux des sites
- Implication significative des parties prenantes externes (fournisseurs et clients).
- Quasi-complétude du plan d'action sur les facteurs d'érosion de la biodiversité de l'entreprise (bien que certaines actions mériteraient d'être renforcées)
- Intégration du scope 3 pour l'atténuation au changement climatique (représentant 90% des émissions CO2 de l'entreprise)
- Réévaluation à la hausse d'objectifs pour 2025, à nuancer par le fait que certaines actions étaient peu ambitieuses au départ.
- Caractère contraignant de nombreuses politiques/ procédures/ outils internes

Les points faibles

- Le plan d'action ne couvre pas l'intégralité des pressions exercées sur la biodiversité par les activités de la chaîne de valeur de l'entreprise en France, notamment l'artificialisation des sols (actions 1 et 2), la surexploitation des ressources naturelles (action 7) et les pollutions (action 8).
- Les indicateurs de suivi ne sont pas tous adéquats pour suivre la progression des actions et leur impact positif sur la biodiversité.
- Les objectifs concernent davantage le périmètre et les moyens que l'impact des actions.
- Les moyens prévisionnels pour chaque action ne sont pas explicités.

1.3.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)
--

Le plan d'action de l'entreprise couvre quasiment l'ensemble des pressions exercées sur la biodiversité et joue un rôle d'entraînement en tant qu'intermédiaire dans la supply chain des entreprises (clients) et auprès de ses fournisseurs (notamment les transporteurs maritimes et aériens). Néanmoins, la prise en compte des impacts sur la biodiversité importés par la chaîne de valeur de l'entreprise est inaboutie (certaines pressions sur la biodiversité sont peu déclinées à l'amont et l'aval de l'entreprise).

Pour plusieurs pressions, la présentation est incomplète et/ou imprécise :

- Concernant l'artificialisation des sols ; l'entreprise souhaite labelliser toutes les nouvelles constructions (Biodiversity) mais sans préciser la réduction de la surface artificialisée brute et nette et la plus-value pour la biodiversité.
- Pour la prévision des risques, l'entreprise ne présente pas les données consolidées de ses incidents environnementaux (actuelles et passées) à même de mesurer l'efficacité de l'action 8 (politique de prévention des risques).
- Pour la gestion des ressources naturelles, la sobriété en matériaux nécessaires à l'activité (plastique, cartons, palettes, déchets) a bien été couverte, mais il n'y a pas d'objectif sur la sobriété en eau et en énergie.

Bien que l'entreprise souhaite renforcer son rôle dans la lutte contre le trafic des espèces protégées, à ce stade son action manque d'ambition et de précision (uniquement de la sensibilisation et de la communication sans retour sur l'importance de celles-ci et peu de moyens de conseils essentiels pour un sujet aussi spécifique) au regard de l'ampleur du trafic estimé à 23 milliards d'euros au niveau mondial (selon UNEP et Interpol²) : la France étant une plaque tournante importante avec 36 tonnes de produits illégaux issus d'espèces sauvages en 2021 saisis à Roissy Terminal 2 (selon l'UICN France)³.

Le pilotage du plan d'action s'appuie sur une base solide en termes de parties prenantes internes et externes bien que l'implication de la Direction reste à préciser. La bonne mise en œuvre du plan d'action ne peut être décorrélée du fait que certaines actions soient aisément atteignables (notamment par une ambition modérée).

² <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/sur-le-terrain/immersion/2022/lutte-contre-le-traffic-d-especes-protgees-ou-comment-les-gendarmes-veillent-a-la-protection-de-la-faune-sauvage>

³ <https://uicn.fr/trafic-despeces-sauvages-25-recommandations/>

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Déployer les actions qui concernent les sites en France à tous les sites à fort enjeu écologique (environ 80 sites, 20 en France et 60 à l'étranger) impactés par l'ensemble de la chaîne de valeur (notamment les actions 1, 2, 7 et 8).
- Développer les indicateurs manquants :
 - pour l'action 1 (l'artificialisation des sols) : l'évolution des surfaces brute et nette artificialisées sur l'ensemble des sites intégrés à la chaîne de valeur française ; dont des suivis biodiversité pour les espèces patrimoniales
 - pour l'action 4 (trafic d'espèces protégées) : des indicateurs de suivi pour les 11 engagements pris dans le cadre de la déclaration de Buckingham ;
 - pour l'action 6 (le recyclage des déchets) : part des déchets recyclés sur le total des déchets du groupe ;
 - pour l'action 8 (les pollutions) : l'évolution du nombre d'accidents environnementaux
- Définir des objectifs de résultats, au-delà des objectifs de périmètre et de moyens.
- Renforcer et accélérer l'action 4 concernant la lutte contre le trafic d'espèces protégées compte tenu du rôle de la France en tant que plaque tournante ; par exemple, développer la coordination avec Interpol, OFB, IUCN/ Traffic, et en amont également avec les ONG locales.
- Développer une action dédiée sur la préservation en eau en travaillant sur les pollutions associées au cœur de métier de l'entreprise
- Mettre en place une action pour lutter contre les espèces invasives.
- Définir au moins une action sur la pression sur les ressources naturelles : avec par exemple des objectifs d'utilisation de matériaux recyclés pour la construction de ses sites, ou l'intégration de critères qui en tiennent compte (par exemple l'usage de véhicules reconditionnés) dans les chartes fournisseurs.
- Développer une action pour lutter contre la fragmentation du territoire en cohérence avec les impacts induits sur la biodiversité en tant que fort bénéficiaire et usager des infrastructures routières,
- Renforcer l'action 5 concernant les fournisseurs, en intégrant par exemple le nombre de fournisseurs qui ont été exclus du référencement suite au non-respect d'une clause environnementale.

III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre-expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Les représentants des collèges « représentants / associations d'entreprises » et « ONG, fondations » sont **tout à fait d'accord** avec la conclusion et les justifications.

Le représentant du collège « Autorités publiques » est **globalement d'accord** avec la conclusion et les justifications mais il tient à exprimer certains retours.

Avis motivé du jury :

Le jury aurait trouvé souhaitable que le périmètre du plan d'action soit mieux clarifié par l'entreprise, en précisant notamment les sites concernés par les différentes actions.

En termes de périmètre, le choix d'avoir construit un plan d'action au niveau de la filiale a été considéré comme pertinent compte tenu de la diversité des activités du groupe Bolloré. Malgré tout, le jury a souligné que le plan d'action gagnerait à mieux s'intégrer dans l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris de la société mère.

Le relecteur du collège « Autorités publique » a tenu à souligner le fait que l'exercice de reporting gagnerait à être amélioré dans la perspective de la CSRD.

RECOMMANDATIONS

Le jury était **tout à fait d'accord** avec les recommandations.

Remarques et compléments du jury sur les recommandations:

Dans la perspective d'un nouveau plan d'action, le jury invite l'entreprise à interroger les pratiques liées à son cœur d'activité notamment autour du transport, en réfléchissant par exemple à la multimodalité, afin de réduire ses impacts sur la biodiversité.